



COMHAFAT/ATLAFCO

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS
RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN

**Symposium en ligne
03-04 Mars 2021**

**Pour une participation active
à la gestion internationale des espèces marines vivantes**

Note Conceptuelle

Contexte

Les mers et les océans représentent 97% de l'eau sur Terre et couvrent 70% de notre planète. Ils jouent de ce fait un rôle essentiel au bien-être économique de millions de personnes à travers le monde en facilitant les échanges commerciaux, en créant des emplois, en assurant nourriture et oxygène, de plus ils régulent le climat et abritent une grande diversité d'espèces.

Cependant, leur utilisation effrénée allant à l'encontre du principe de durabilité, les ressources, écosystèmes et habitats marins se sont de plus en plus dégradés. Ceux-ci sont sujets à des bouleversements importants, résultat de l'impact des activités humaines, menées dans les océans et à proximité. En augmentant de manière exponentielle, les activités humaines ont aggravé les conséquences pour l'état de l'environnement marin et génèrent des pollutions multiples - eaux usées, pesticides, hydrocarbures ou encore plastiques. Dans de nombreuses mers de la planète, les populations de poissons sont surexploitées par la surpêche. Le développement de l'économie bleue, le trafic maritime, l'exploitation d'hydrocarbures offshore ou encore l'aquaculture créent de nouvelles pressions sur le milieu marin.

Face à cette évolution, la conservation et l'exploitation des océans, des mers et des ressources marines, devenues une priorité de la communauté internationale, font désormais l'objet d'une gouvernance au centre du dialogue mondial sur le développement. Ce dialogue offre non seulement une opportunité d'échanger des idées, mais aussi celle de réunir les parties prenantes du secteur maritime de tous les pays et de convenir de nouveaux principes à suivre, de valeurs à respecter et de priorité pour une nouvelle gouvernance des océans, ambitionnant d'être plus efficace et plus bénéfique pour les écosystèmes, les populations et leurs moyens de subsistance.

Ainsi, la gestion des ressources marines, initialement une affaire communautaire, puis nationale, dans la limite de la zone économique exclusive, est passée à une "*administration internationale*" basée sur des mesures ou des règles édictées à l'échelle mondiale. L'élaboration des conditions et normes de l'exploitation des ressources marines et des écosystèmes marins, conséquences de négociations internationales est désormais l'œuvre

d'ORGP ou de Conventions internationales dont les dispositions s'imposent aux Etats, une fois adoptées et ratifiées.

De ce fait, bon nombre de pays en développement se voient contraints d'appliquer des mesures à l'exploitation et à la gestion de leurs propres zones marines et ressources aquatiques, décidées au niveau des instances internationales pertinentes et auxquelles ils n'ont que peu ou pas participé.

Même si de nos jours, il existe une réelle prise de conscience des pays en développement notamment africains, de la nécessité de s'engager dans la gestion internationale des océans, force est de constater cependant, leur faible implication tout au long du processus d'élaboration des règles à la base de cette gestion internationale des ressources marines.

Il ne suffit pas d'être représentés aux phases finales de ces négociations, mais de participer activement dès le début du processus. Les pays en développement se doivent de désigner leurs meilleurs spécialistes à ces négociations, et être présents dès le lancement des débats scientifiques où sont déjà déterminés toutes les grandes orientations. De fait, ce sont les scientifiques qui en plus de fournir les meilleurs diagnostics et avis possibles, qui détermineront in fine les conditions d'une exploitation durable des ressources et des écosystèmes marins.

Conscients de ce handicap qui touche particulièrement les pays en développement, de nombreuses initiatives ont été entreprises en vue d'une plus grande implication de ces pays dans ce processus.

Qu'il s'agisse d'une mise à disposition généreuse de fonds assurant une prise en charge de la participation des ressortissants des pays en développement aux débats sur des questions liées à la gestion de la mer, d'organisation de rencontres préparatoires visant une participation éclairée des représentants de ces pays et autres initiatives, la contribution des pays en développement dans la gestion internationale des mers et des océans restent somme toute, limitée.

- *Quelles sont les raisons de la persistance de cette participation mitigée des pays en développement à la gestion internationale des mers, en dépit de la volonté déclarée et des efforts déployés ?*
- *Que peuvent être les actions ou les solutions à proposer pour renforcer la participation des pays en développement dans les négociations internationales sur la gestion des mers ?*

Telles sont en substance, les principales questions auxquelles devront répondre les experts et participants à ce symposium.

Pour ce faire, le débat se focalisera en priorité sur la participation des Etats membres de la COMHAFAT, aux réunions des instances internationales traitant de questions relatives à la gestion d'espèces marines vivantes telles que la FAO, l'ICCAT, la CBI, ou la CITES...)

Présentation du symposium

L'organisation de cette rencontre s'inscrit dans le cadre du plan d'action de la COMHAFAT au titre de l'année 2021 et vient traduire la volonté exprimée par les Ministres de la COMHAFAT durant la 10^{ème} Conférence Ministérielle tenue en 2018 à Abidjan, qui ont confirmé dans la déclaration finale de la Conférence, leur engagement à :

- ✓ Assurer une participative active des Etats membres aux instances internationales traitant des questions de la pêche et de l'aquaculture ;
- ✓ Œuvrer pour l'harmonisation de leurs positions afin de mieux refléter leurs intérêts ;
- ✓ Renforcer la mise en application des règlements internationaux liés au secteur de la pêche.

Objectifs :

- **Objectif principal :** Une participation plus active au sein des instances traitant des questions de la pêche

La rencontre aura pour objectif d'identifier et de proposer les actions nécessaires pour une meilleure participation des EM aux Instances internationales traitant de la gestion des espèces marines vivantes.

- **Objectifs spécifiques :**

- Sensibilisation sur les principes et les enjeux de la gouvernance internationale des mers et des océans ;
- Sensibiliser sur l'intérêt pour les Etats membres de participer aux négociations au sein des instances internationales sur les questions relatives à la gestion des espèces marines vivantes ;
- Evaluer l'état actuel de la participation des Etats membres à la gouvernance internationale des mers et des océans ;
- Identification des voies et moyens de renforcer la participation des EM à ces débats ;

Résultats attendus :

Le symposium devra permettre :

- D'appréhender l'importance de la participation des Etats membres à la gestion internationale des mers, des océans et des ressources marines ;
- D'identifier les défis et les obstacles auxquels sont confrontés les États membres en ce qui concerne leur participation à ces négociations ;
- D'examiner les modalités de son renforcement et de faire des recommandations sur les priorités d'actions au niveau de la région pour une meilleure implication des Etats de la région dans la gouvernance internationale de la pêche ;
- Informer les États membres sur les principes, le mandat et les responsabilités des ORGP, les droits et obligations des parties ainsi que des avantages d'une participation effective aux négociations internationales sur la pêche ;
- Définir les modalités de renforcement des mécanismes existants ou à établir pour une voix forte et cohérente des États membres au sein des ORGP et autres forums internationaux pertinents.

Déroulement de l'atelier

Le symposium se déroulera sur 2 jours. Il sera structuré en 4 grandes sessions qui abordent successivement :

- La présentation du cadre juridique et institutionnel de la gouvernance internationale des océans, des mers et des ressources marines vivantes ;
- La présentation d'exemples d'organisations/Conventions internationales de gestion d'espèces marines, en vue de déterminer l'intérêt pour les Etats de l'espace COMHAFAT d'y participer ;
- La caractérisation et l'évaluation de la participation des EM de la COMHAFAT aux négociations internationales sur les questions des ressources marines vivantes ;
- Les propositions de pistes visant à renforcer la participation effective et la représentation des intérêts des parties intéressées dans les mécanismes de gouvernance internationale de la pêche.

Session I : Le cadre juridique et institutionnel de la gouvernance internationale des océans, des mers et des ressources marines vivantes

Cette session devra permettre de :

- De sensibiliser sur l'importance de la gouvernance des mers et des océans pour une croissance et une prospérité durable ;
- Rappeler l'histoire du droit de la mer, les principaux arrangements institutionnels et juridiques en vigueur en matière de gouvernance des océans en mettant l'accent sur les mécanismes internationaux sur la pêche.
- Examiner les défis et lacunes actuels aux niveaux mondial, régional et national ;
- Donner un avis sur les mesures qui devraient être prises pour assurer une meilleure représentation des intérêts des parties intéressées du secteur de la pêche dans les mécanismes de gouvernance des océans.

Session II : L'exploitation durable des ressources marines vivantes et la gestion internationale des océans

Dans cette session, nous essayerons d'appréhender les enjeux de l'exploitation et de la gestion des ressources biologiques marines - surtout halieutiques - à travers des thématiques telles que la sécurité alimentaire, l'adoption de l'approche systémique, la création des aires marines protégées (AMP),

Session III : De la participation des EM de la COMHAFAT aux négociations internationales sur les questions des ressources marines vivantes

Cette session permettra de faire :

- La caractérisation et l'évaluation de la participation des pays de la région à la gouvernance internationale de la pêche à travers l'exploitation d'un questionnaire et l'appréciation des responsables des organisations internationales présentes au symposium.
- Recensement des difficultés/obstacles à la participation active des EM de la COMHAFAT aux négociations internationales sur la pêche.

Session IV : De l'amélioration de la performance des PED dans les négociations internationales sur la gestion des espèces marines vivantes

Cette session sera consacrée à la présentation de :

- Propositions de mesures/actions susceptibles d'améliorer sensiblement la performance de la participation des PED au sein des instances internationales en charge de la gestion des ressources marines vivantes.
- Synthèse des principales conclusions

Session Finale: Spéciale communication

Cette session sera dédiée à la communication relative au GT-EO (Groupe de Travail sur l'Efficacité Opérationnelle) de la CBI.